

**Conférence de presse annuelle 2006****Note d'information n° 01**

Luxembourg, le 9 février 2006

Cohésion économique et sociale

La Banque européenne d'investissement a pour mission première de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'UE en réduisant les déséquilibres entre ses régions. Les autres priorités de la BEI en matière de prêts, telles que le financement des PME, l'innovation, le développement des réseaux transeuropéens (RTE) et la protection de l'environnement, constituent aussi des axes de soutien aux régions les moins favorisées de l'UE.

En 2005, la BEI a accordé des prêts individuels pour près de 28 milliards d'EUR dans les 25 États membres de l'Union afin d'appuyer des projets en faveur de régions qui accusent un retard sur le plan du développement économique ou qui se débattent avec des difficultés structurelles. Ce montant représente 84 % du volume des prêts individuels que la BEI a consentis dans l'UE en 2005 (33,3 milliards d'EUR). Parmi les principaux bénéficiaires figurent l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Les principaux secteurs soutenus dans le cadre de l'activité de financement de la Banque dans les 25 États membres de l'UE ont été les suivants : les communications (12,9 milliards d'EUR, soit 46 % du total des prêts en faveur de la cohésion économique et sociale), l'industrie (6,2 milliards d'EUR, soit 22 % du total des prêts), ainsi que la santé et l'éducation (2,4 milliards d'EUR, soit 9 % du total des prêts).

Les prêts globaux à l'appui du développement régional ont atteint 5,9 milliards d'EUR environ, portant le montant total des concours consentis dans les 25 pays de l'UE au titre de la cohésion économique et sociale à quelque 34 milliards d'EUR.

JASPERS et JEREMIE

En 2005, la Commission européenne et le groupe de la BEI ont mis au point deux nouvelles initiatives visant à soutenir la cohésion économique et sociale, baptisées « JASPERS » et « JEREMIE », qui ont pour objectifs :

- (pour JASPERS) d'aider les pays et les régions bénéficiant de ce dispositif à obtenir et à absorber de manière plus efficace les subventions octroyées au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'UE en vue de financer des investissements hautement nécessaires dans des secteurs de première importance tels que les transports (RTE, PPP), l'environnement (eau et traitement des eaux usées), les transports urbains et l'efficacité énergétique, de manière à assurer une rentabilité économique maximum en termes de croissance et d'emploi.
- (pour JASPERS) de mettre en commun l'ensemble des compétences dont disposent les partenaires désireux de prendre part à ce processus, de façon à garantir une coordination efficace.
- (pour JEREMIE également) de mieux combiner les ressources budgétaires de l'UE avec les financements et les instruments financiers destinés aux PME et aux micro-entreprises qui sont proposés par les IFI et par d'autres organismes de financement.

Le dispositif JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in the European), établi dans le cadre d'un partenariat entre la Commission, la BEI et la BERD, consiste en un service d'assistance assuré par une équipe d'experts internes et externes – actuellement mise en place sous la direction de la BEI – spécialement chargés de cette initiative. La plupart de ces experts travailleront sur le terrain ; ils fourniront des conseils et une assistance technique aux États membres et aux régions, en particulier dans les pays de la cohésion, en vue de l'élaboration de projets d'investissement de qualité pouvant bénéficier de financements au titre des instruments de cohésion de l'UE.

Ces experts opéreront en étroite collaboration avec les autorités nationales et régionales responsables de la mise en œuvre des programmes opérationnels des Fonds structurels et avec d'autres institutions partenaires (la Banque mondiale, la Banque de développement du Conseil de l'Europe ainsi que d'autres institutions locales et internationales intéressées).

JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprise) est un dispositif dans le cadre duquel les États membres et les régions utiliseront une partie de leurs fonds structurels par l'intermédiaire du Fonds européen d'investissement (FEI) en vue d'obtenir un éventail de produits financiers spécialement conçus pour les **micro-entreprises** ainsi que pour les **petites et moyennes entreprises**. Plutôt que d'utiliser les aides non remboursables en tant que telles, il sera possible d'en transformer une partie en produits financiers. Ces derniers permettront de réaliser toute une gamme d'opérations – prises de participations, interventions en capital-risque, garanties, prêts et apports d'assistance technique – et auront, en outre, un effet multiplicateur sur le budget. Pour chaque euro provenant du budget, le montant des produits de financement disponibles pourrait se situer entre 2 et 10 euros.

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : www.bei.org.

*Contacts pour la presse : Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 57, télécopieur : +352 43 79 31 89
Questions générales : Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91*